



## Eaux de pluie et eaux pluviales quelle gestion ?

**Date** : 02 décembre 2009 à partir de 9 h 00

**Site** : Maison Départementale de l'Environnement, Domaine de la Restinclière à Prades le Lez (Dépt. 34)

**Organisateur** : Association Rivière Languedoc Roussillon – Alain GUERRERO

**Partenaire** : Agence de l'Eau RM&C, Conseil Général de l'Hérault

**Thématique** : Les technologies traditionnelles du "tout tuyau" développées depuis des décennies montrent de nombreuses limites : risques d'inondations, coûts d'investissement élevés et dégradation de la qualité des milieux aquatiques. La charge de pollution et la matière en suspension contenues dans les eaux pluviales sont 5 fois supérieures au rejet d'une station d'épuration. Il s'agit de traiter un véritable problème de développement durable. Force est de constater qu'aujourd'hui la collecte et le traitement des eaux de ruissellement ont très peu avancé sur le terrain.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, a été mis en place un dispositif visant à encourager l'utilisation de l'eau de pluie comme ressource de substitution à l'eau potable pour certains usages. On peut donc se demander si le développement de cette pratique peut également contribuer à une meilleure gestion des ressources en eau au sein de notre territoire.

La gestion des eaux de pluie et des eaux pluviales est un chantier essentiel que nous ne pouvons plus nous permettre de remettre à plus tard si nous souhaitons atteindre le bon état des milieux en 2015.

### **Programme de la journée** :

**9 h 00**      **Accueil des participants**

**9 h 30**      **Bernard De Gouvello** : Cabinet CERREVE-ENPC: les eaux de pluie comme ressource de substitution : contexte, réglementation, étude de cas : démarche du Conseil Général de l'Hérault.

**11 h 30**      Visite sur place des installations de récupération des eaux de pluie du bâtiment administratif.

**12 h 30**      **Repas**

**14 h 00**      **Julien Golembiewski** : Les eaux pluviales et approche qualitative, contexte réglementaire, rejets des micropolluants, démarche de l'Agence de l'Eau RM & C et retour d'expérience.

**16 H 30**      **Fin de la journée**

### **Renseignements** :

Bureau de l'Association Rivière Languedoc Roussillon

Alain GUERRERO / Brigitte FUZIER, tél : 04 67 36 45 99 / 06 87 57 55 70

Email : assoriviere.lr@wanadoo.fr